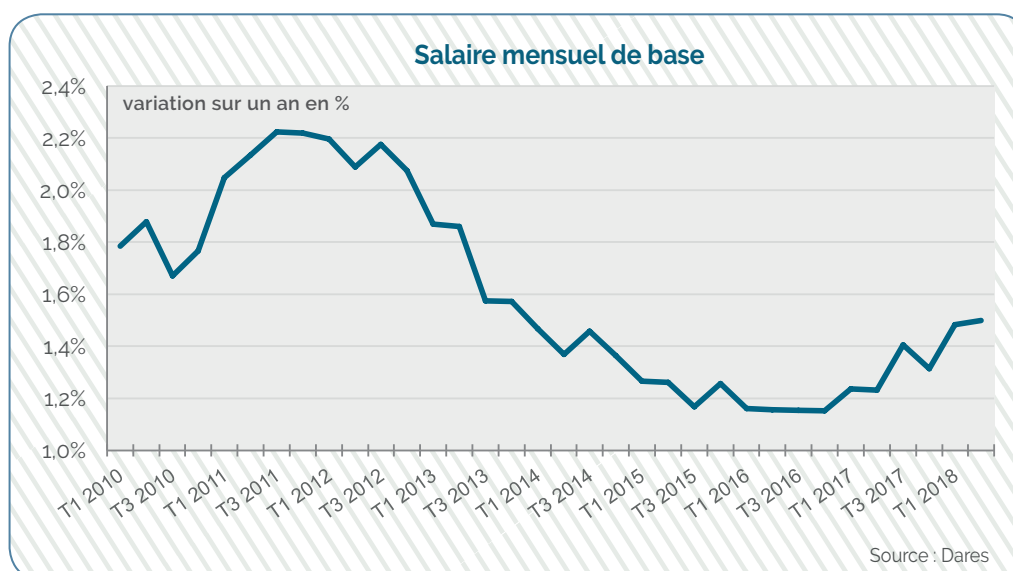


# SALAIRES, REVENUS ET POUVOIR D'ACHAT

Les créations nettes d'emplois ont sensiblement augmenté l'an passé en France, demeurant plutôt dynamiques au premier semestre 2018 malgré un ralentissement ; le taux de chômage a ainsi poursuivi son reflux : - 0,4 point en un an. Ces mouvements suffisent à produire des effets sur les rémunérations qui accélèrent graduellement, d'autant que l'inflation fait son retour. Dans cette note, nous rappelons les évolutions récentes des salaires et, plus généralement, de l'ensemble des revenus des ménages, qui restent dépendants des aléas de la politique économique.

## 1. Salaire de base

Après plusieurs années de freinage, **les salaires de base progressent désormais de façon un peu plus marquée en France**. En effet, le glissement annuel du salaire mensuel de base (SMB) et du salaire horaire de base des ouvriers (SHBO) <sup>(1)</sup> s'est inscrit à + 1,5 % au deuxième trimestre 2018, rythme le plus élevé depuis la mi-2013. Les raisons de cette timide accélération sont multiples.



<sup>1</sup> Les variations du SMB et du SHBO sont issues de l'enquête sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO) menée par la Dares. Elles sont tous deux calculées à structure constante et environ 34 000 établissements d'au moins 10 salariés du secteur privé sont interrogés chaque trimestre.

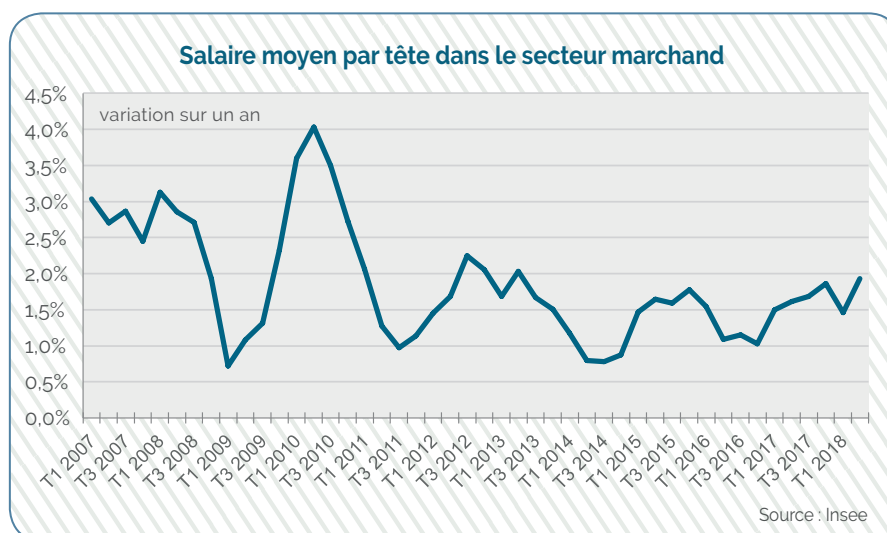
Tout d'abord, l'amélioration du marché du travail, même si elle reste poussive en regard de celle constatée en Europe, est de nature à renforcer quelque peu les tensions salariales. L'emploi a été très dynamique l'an passé (350 000 créations nettes de postes), entraînant un repli du taux de chômage à 8,7 % de la population active en France métropolitaine, niveau le plus bas depuis 2011. Malgré le trou d'air du premier semestre 2018, le raffermissement des effectifs s'est poursuivi (75 000 créations), de sorte que la part des entreprises déclarant rencontrer des difficultés de recrutement s'inscrit au plus haut depuis 2008 dans l'ensemble des secteurs : 33 % dans les services, 44 % dans l'industrie et 73 % dans le bâtiment. L'accélération du salaire de base est ainsi enregistrée pour les trois grands domaines d'activité, le glissement annuel au printemps 2018 ressortant à + 1,5 % dans le tertiaire, + 1,6 % dans l'industrie et + 1,7 % dans la construction.

**Ensuite, le renforcement de l'inflation est également de nature à soutenir les rémunérations. C'est particulièrement le cas pour le Smic**, en partie indexé sur l'indice des prix à la consommation hors tabac pour les ménages du premier quintile de la distribution des niveaux de vie. Avec une revalorisation de 1,2 % au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et une prévision de l'ordre de + 1,6 % au 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'effet d'entraînement sur les salaires nominaux devrait être relativement significatif.

## 2. Salaire moyen par tête

Le salaire de base représente environ 80 % de la rémunération dans le secteur marchand, les 20 % restants étant constitués comme suit : primes (75 %), intéressement et participation (16 %) et heures supplémentaires (9 %). Le salaire moyen par tête (SMPT) mesuré par les comptes nationaux recouvre un champ plus large que le seul salaire de base, puisqu'il regroupe l'ensemble des rémunérations et est calculé sur la totalité des entreprises du secteur privé y compris de moins de 10 salariés.

**Le glissement annuel du SMPT a accéléré de façon continue en 2017, s'inscrivant à + 1,9 % au quatrième trimestre contre + 1 % fin 2016.** Le brusque ralentissement du début 2018 (+ 1,5 %) apparaît comme un aléa, puisqu'il ne s'est pas confirmé au printemps. La hausse à cette période s'est en effet accentuée, ressortant à 2 %, rythme le plus élevé depuis la mi-2013.

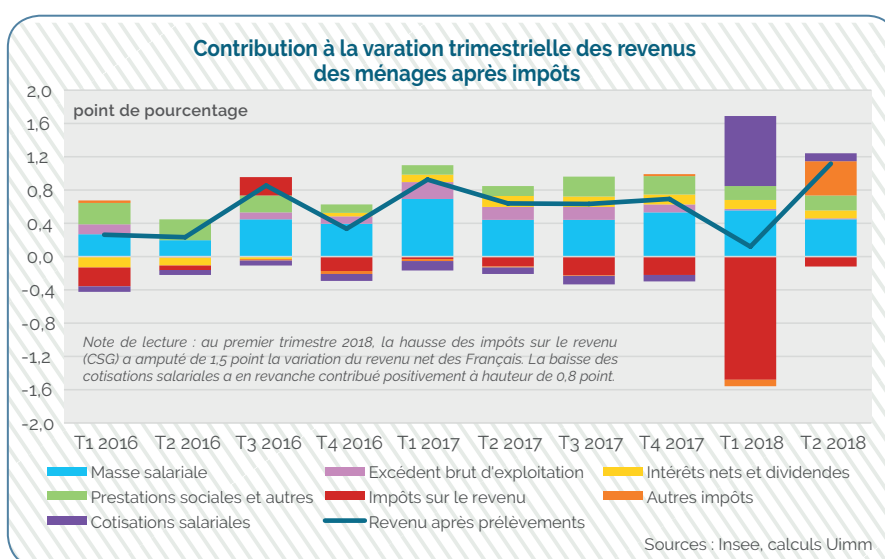


**Le mouvement à l'œuvre depuis un an et demi est bien entendu lié au frémissement du salaire de base, mais également au regain des rémunérations annexes.** Les heures supplémentaires effectuées par les salariés s'inscrivent en effet en nette progression : + 4 % l'an en moyenne depuis début 2017, portées par la majorité des secteurs d'activité et en particulier l'industrie (+ 14 % dans les matériels de transport). Dans le même temps, la participation et l'intéressement se sont très probablement renforcés l'an passé compte tenu de la conjoncture devenue plus favorable. En 2016, le total des montants versés par les entreprises avait poursuivi son rebond entamé l'année précédente (+ 4 % après + 7 %), soutenus par les deux dispositifs.

### 3. Revenus des ménages après impôts

Au-delà des seuls salaires versés aux ménages, il convient d'examiner également l'ensemble de leurs revenus une fois les impôts acquittés.

Après avoir progressé de 0,7 % en moyenne chaque trimestre en 2017, un net ralentissement du revenu après impôts a été observé au début 2018 (+ 0,1 %). Alors que la masse salariale continuait d'accélérer – tout comme les dividendes reçus par les ménages et les prestations sociales perçues –, **les impôts directs ont bondi (+ 9,6 % sur un trimestre) sous l'effet du relèvement de la CSG. La baisse concomitante des cotisations salariales (- 7,4 %) n'a en fait qu'en partie compensé ce mouvement.** Au deuxième trimestre, le revenu après impôts des Français est cependant franchement reparti à la hausse (+ 1,1 %), porté cette fois par le repli des autres impôts, conséquence de la substitution de l'impôt de solidarité sur la fortune par celui sur la fortune immobilière : l'ISF était jusqu'alors essentiellement acquitté en juin. Un contrecoup devrait survenir au troisième trimestre 2018, puisque l'IFI sera comptabilisé à ce moment-là. En conséquence, le glissement annuel du revenu net des ménages s'établit à + 2,6 % au printemps, rythme proche de celui observé l'an passé.



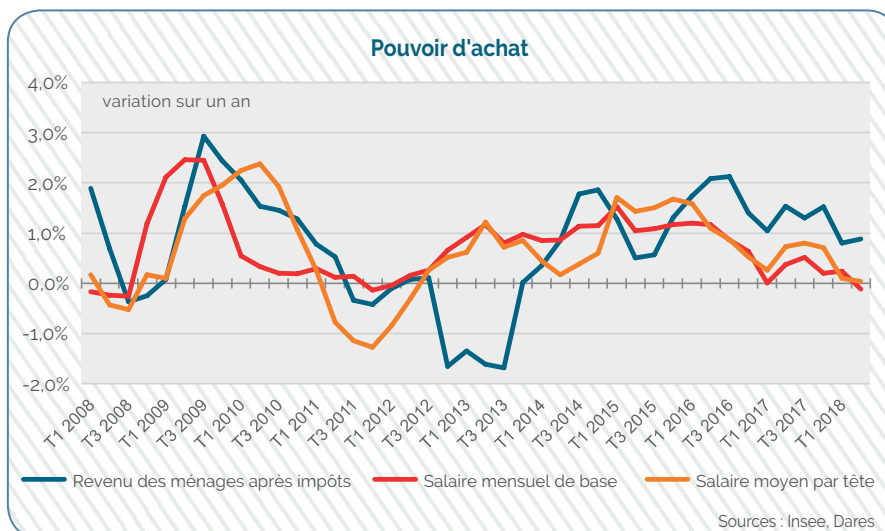
### 4. Pouvoir d'achat

Le retour de l'inflation, même s'il contribue à accroître les rémunérations, affecte mécaniquement le pouvoir d'achat. Celui mesuré sur le salaire de base recule désormais, le glissement annuel de l'indice des prix à la consommation étant supérieur à celui des salaires nominaux depuis le deuxième trimestre 2018 : + 1,9 % contre + 1,5 %. En tenant compte des rémunérations annexes, le pouvoir d'achat est quasiment stabilisé au premier semestre.

En ce qui concerne le pouvoir d'achat des revenus des ménages après impôts, la situation est tout autre. En effet, l'évolution de l'indicateur d'inflation calculé par les comptables nationaux – appelé déflateur de la consommation des ménages – diffère de l'indice des prix à la consommation (IPC)<sup>(2)</sup>. Or, celui-ci affiche une avance modérée ces derniers trimestres, contrairement à l'IPC. Ainsi, alors que le pouvoir d'achat du revenu net des Français avait reculé en début d'année pénalisé par l'accroissement de la fiscalité (- 0,5 % par rapport au quatrième trimestre 2017), il a rebondi de 0,7 % au printemps. Le second semestre devrait à nouveau être perturbé par les mesures fiscales prévues : le troisième trimestre verra la comptabilisation de l'impôt sur la fortune immobilière, tandis que le quatrième verra la nouvelle

<sup>2</sup> Le champ du déflateur de la consommation des ménages est plus large que celui de l'indice des prix à la consommation, lequel ne porte que sur 72 % de la dépense de consommation. Il intègre notamment les dépenses en services d'intermédiation financière (frais sur les dépôts bancaires et les crédits), l'assurance-vie et les loyers imputés (loyers fictifs des propriétaires occupants).

baisse des cotisations salariales ainsi que le début de la suppression de la taxe d'habitation. **Au final, le pouvoir d'achat du revenu des ménages après impôts augmenterait sensiblement sur la deuxième moitié de l'exercice** (+ 0,5 et + 1,7 % aux troisième et quatrième trimestres selon l'Insee dans sa dernière note de conjoncture parue début octobre). Par unité de consommation – c'est-à-dire en tenant compte de la composition de chaque ménage –, l'évolution du pouvoir d'achat des revenus serait quasiment similaire.



**Tableau récapitulatif des évolutions en moyenne annuelle**

	2014	2015	2016	2017	2018 (prév.)
Salaire mensuel de base (SMB)	1,4	1,3	1,2	1,3	1,5
Salaire moyen par tête (SMPT)	0,9	1,6	1,2	1,7	1,9
Indice des prix à la consommation	0,5	0,0	0,2	1,0	1,9
Pouvoir d'achat du SMB	0,9	1,3	1,0	0,3	- 0,4
Pouvoir d'achat du SMPT	0,4	1,6	1,0	0,7	0,0
Revenus après impôts des ménages	1,3	1,2	1,7	2,7	2,8
Déflateur de la consommation des ménages	0,1	0,3	-0,2	1,3	1,5
Pouvoir d'achat des revenus après impôts	1,2	0,9	1,9	1,4	1,3

Sources : Insee, Dares, prévisions UIMM